

PROCES VERBAL SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2011

Affiché le 20 octobre 2011

APPROBATION DU PROCES VERBAL N°22 DU 29 JUIN 2011.

Le Conseil municipal, par 31 voix Pour et 2 Abstentions, approuve le procès verbal n°22 du 29 Juin 2011.

RAPPORT D'ACTIVITES CCESE

Le Conseil municipal prend acte du rapport présenté.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour et 5 Contre, émet un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale en ce qu'il prévoit le rattachement des 16 communes isolées au sud de la Communauté de Communes de l'Etampois Sud Essonne. Par ailleurs, le projet de schéma départemental comprend un important volet relatif à l'organisation de syndicats aux compétences diverses. La Commune d'Etampes n'étant pas directement concernée par ce dispositif, il est donc proposé au Conseil municipal de considérer qu'il n'y a pas lieu d'émettre un avis.

Enfin, il est proposé la fusion du Syndicat Mixte de Ramassage des Ordures Ménagères de la région de Milly la Forêt (SIROM) avec le Syndicat Intercommunal d'Elimination des Déchets de la Région d'Etampes (SEDRE). Le Conseil communautaire a adopté la grille tarifaire en décembre 2010 pour la mise en place de la redevance sur le territoire du SEDRE. A cette occasion, il a rappelé son inquiétude sur ce mode de tarification et a souhaité étudier les modalités de retrait des sept communes de la CCESE de ce syndicat et reprendre la gestion directe de la collecte et du traitement des ordures ménagères sur l'ensemble de son territoire, anticipant ainsi les directives ministérielles de diminution du nombre de syndicats ; Le SEDRE serait intégralement compris dans le périmètre de la CCESE une fois l'élargissement du territoire opéré à l'exception de la Commune de LARDY ;

Le conseil municipal approuve les préconisations du Conseil communautaire, à savoir le retrait de la Commune de Lardy du SEDRE et par conséquent d'émettre un avis défavorable au projet de fusion du SEDRE et du SIROM.

TRANSFERT DES COMPETENCES « POINT D'ACCES AU DROIT » ET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

Le Conseil municipal, par 29 voix Pour et 4 Contre, approuve le transfert de la compétence « Point d'accès au droit » et de la compétence « Service public d'assainissement non collectif ».

DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE RELATIF A LA COMPETENCE « CREATION, AMENAGEMENT ET FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS CULTURELS : BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la définition de l'intérêt communautaire en matière de « Création, aménagement et fonctionnement des équipements culturels » comprenant les bibliothèques et médiathèques, considère comme d'intérêt communautaire les bibliothèques et médiathèques remplissant les critères cumulatifs suivants :

- l'accès à l'établissement géré par la collectivité doit être libre et gratuit ;
- l'établissement doit avoir une amplitude horaire hebdomadaire minimale d'ouverture au public de 10h.

et précise que cette définition de l'intérêt communautaire pourrait être révisée à l'occasion de l'extension du territoire communautaire.

BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour, 1 Contre et 4 Abstentions, approuve la décision modificative n°1 complétant et ajustant le Budget Primitif 2011.

SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU COMITE D'OEUVRES SOCIALES DU PERSONNEL TERRITORIAL ET RETRAITE DE LA VILLE D'ETAMPES, DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE ET DU CENTRE D'ACTION SOCIALE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention complémentaire au bénéfice du C.O.S à hauteur de 10 000 €.

VERSEMENT DES SUBVENTIONS CONCERNANT LE MULTI ACCUEIL ZAC DE GUINETTE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ETAMPOIS SUD ESSONNE

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour et 4 Abstentions, ratifie les termes de la convention d'aide financière de la Caisse d'allocations Familiales de l'Essonne et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, autorise le versement à la CCESE, au fur et à mesure de leurs encaissements, les subventions relatives à la structure multi accueil.

MODIFICATION DE GARANTIES D'EMPRUNTS BATIGERE ILE DE France

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la modification de garanties des emprunts réaménagés et autorise Monsieur le Maire à signer les actes afférents.

EMMAÛS HABITAT : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – PRET AVEC PREFINANCEMENT REVISABLE LIVRET A – 16 LOGEMENTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ANRU

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la garantie d'emprunt sollicitée par EMMAUS HABITAT, s'engage à libérer les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt en cas de besoin et autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et consignations et l'emprunt : EMMAUS

EMMAÛS HABITAT : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT – PRET AVEC PREFINANCEMENT REVISABLE LIVRET A – 29 LOGEMENTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ANRU

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la garantie d'emprunt sollicitée par EMMAUS HABITAT, s'engage à libérer les ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt en cas de besoin et autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et consignations et l'emprunt : EMMAUS

FOURNITURE DE CARBURANT : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la fourniture en carburant des véhicules du parc automobile de la ville avec la société TOTAL, pour le lot n° 1 et la société PILLIAS énergie, pour le lot n°2 et tous les documents s'y rapportant.

FOURNITURE DE PRODUITS D'EPICERIE : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer les marchés relatifs à la fourniture de produits d'épicerie avec les sociétés retenues à l'issue de la procédure d'appel d'offres selon la réglementation en vigueur et tous les documents afférents.

PRESTATIONS D'ASSURANCE PREVOYANCE STATUTAIRE : AUTORISATION DE LANCEMENT ET SIGNATURE DU MARCHE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché relatif aux prestations de prévoyance statutaire pour la ville avec la compagnie d'assurances

retenue à l'issue de la procédure d'appel d'offres selon la réglementation en vigueur et tous les documents afférents.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU CLUB DE BOULES LYONNAISES ETAMPOISE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle au bénéfice du Club de Boules Lyonnaises Etampoise à hauteur de 450 €.

CUCS : PLATEFORME DE MOBILITE SOLIDAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement de la subvention de fonctionnement de 10 000 € au titre de l'exercice 2011 au Pôle économique solidaire pour les activités de la Plateforme Mobilité Solidaire et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

CUCS : MAISON DES ADOLESCENTS - CENTRE SOCIAL SAINT MICHEL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le partenariat avec le Centre Hospitalier Spécialisé de Barthélemy Durand dans le cadre de sa politique de santé publique et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

APPEL A PROJETS MULTIMEDIA POUR LE RESEAU INFORMATION JEUNESSE 91

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet et l'ensemble des actions qui le composent, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès des différents partenaires, autorise la prise en charge, par la commune, du solde des opérations en cas de défaillance des éventuels co-financeurs et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents.

SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES ANNEE 2011

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement des subventions sollicitées soit 800 € au bénéfice du Corpus Etampois et 1500 € au bénéfice de l'Action Contre la Faim dans le cadre de l'urgence humanitaire dans la corne de l'Afrique.

IMPLANTATION DU NOUVEAU COMMISSARIAT DE POLICE : SECTEUR NORD BOIS BOURDON

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour et 5 Contre, approuve la décision d'assurer la maîtrise d'ouvrage du projet du nouveau Commissariat, décide de mettre les futurs locaux à disposition de l'Etat et autorise Monsieur le Maire à négocier et à signer la convention entre l'Etat et la ville précisant le programme technique de la construction, la durée et les modalités de mise à disposition du bâtiment et tous les actes afférents.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS PROMENADE DE GUINETTE (AW 54)

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour et 4 Abstentions, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du Domaine public avec la société ORANGE et tous les documents afférents.

CESSION D'UNE MAISON SITUEE 89 BOULEVARD SAINT MICHEL

Le Conseil municipal, par 25 voix Pour et 5 Contre, approuve la cession de la propriété au prix de 190 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de cession et les documents afférents.

AUTORISATION D'URBANISME RUE DU PONT SAINT JEAN

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer les autorisations relatives à ces travaux et à signer tous les documents s'y rapportant.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications apportées au tableau des effectifs.

MOTION POUR LA DEFENSE DU SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS ETAMPOIS

Le Conseil municipal, par 28 voix Pour et 5 Contre, juge inadmissible cette remise en cause du Service public offert et s'indigne des conséquences et injustices sociales que la réforme va engendrer, réaffirme sa volonté de proposer aux Etampois un Service public offrant un traitement égalitaire à tous les usagers, soucieux de justice sociale, favorisant l'équilibre entre tous les quartiers de la commune par un accès cohérent, exige le report de l'application de cette réforme compte tenu de son impact financier à venir extrêmement lourd pour la collectivité et sollicite la Région Ile-de-France et le Département de l'Essonne pour une prise en compte des spécificités locales afin d'obtenir un soutien financier approprié pour continuer à offrir un service public des transports de qualité répondant aux attentes des habitants d'Etampes.